



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des
transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'aviation civile OFAC
Direction

CH-3003 Berne, OFAC

Destinataires selon liste de distribution
annexée

Référence du dossier: OFAC / 042.32-00005/00034

Votre référence:

Notre référence: rof

Berne, le 31 juillet 2014

Révision totale de l'ordonnance du DETEC concernant les règles de l'air applicables aux aéro- **nefs:**

Mise en consultation

Mesdames, Messieurs,

La prochaine reprise par la Suisse des dispositions communautaires établissant les règles de l'air communes et des dispositions opérationnelles relatives aux services et procédures de navigation aérienne exige de réviser entièrement l'ordonnance du DETEC concernant les règles de l'air applicables aux aéronefs, actuellement en vigueur (ORA ; RS 748.121.11). Nous avons le plaisir de vous soumettre les versions française et allemande du projet de révision, accompagné de son rapport explicatif qui sont disponibles sur le site Internet de la Confédération (www.admin.ch > Droit fédéral > Procédures de consultation > Procédures de consultation en cours > Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication).

Nous vous saurions gré de nous faire part de votre position par écrit d'ici au **vendredi 10 octobre 2014 dernier délai**. Les prises de position sont à adresser à :

Monsieur
Frédéric Rocheray
Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)
3003 Berne

Courriel : frederic.rocheray@bazl.admin.ch

Office fédéral de l'aviation civile OFAC
Frédéric Rocheray
Adresse postale: 3003 Berne
Siège: Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen
Tél. +41 58 465 80 39, fax +41 58 465 80 32
Frederic.Rocheray@bazl.admin.ch
www.ofac.admin.ch



Sans réponse de votre part dans le délai imparti, nous en concluons que vous approuvez le projet de révision.

L'OFAC ne communiquera pas les avis reçus aux autres participants à la consultation. Au cas où vous souhaiteriez toutefois prendre connaissance des prises de position d'autres organismes consultés, nous vous prions de vous adresser directement à ces derniers.

En vous remerciant d'ores et déjà de donner la suite qui convient au présent courrier, nous vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Office fédéral de l'aviation civile



Peter Müller
Directeur



Frédéric Rocheray
Section Droit et affaires internationales